

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« telle que prévue à »

les mots :

« dans les conditions prévues au dernier alinéa du I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.